

## Gare aux faux médicaments

PAGE 5



© Reporters

ESPACE RÉSERVÉ À L'ADRESSAGE POSTAL



© Max Pichers

### Arts

#### L'Inde fascinante

La culture indienne inspire l'Occident. L'exposition Indomania à Bruxelles retrace 500 ans d'influence artistique, de Rembrandt aux Beatles.

PAGE 9



© Nicolas Le Ouëre / BELPRESS

### Sécurité routière

#### Une alternative à l'amende

Troquer le paiement d'une amende après un excès de vitesse pour une formation : cette idée séduit plusieurs Parquets. L'ASBL "10 de conduite" aide à changer sa manière de conduire et de se conduire.

PAGE 7

### Hôpitaux

#### La facture hospitalière

Forte de son baromètre annuel, la Mutualité chrétienne donne cinq conseils pour éviter les mauvaises surprises après le passage à l'hôpital.

PAGE 6

### Innovation

#### Financement participatif

Lancer un appel sur le Net pour financer un projet : le crowdfunding attire de plus en plus d'internautes. Il permet de tester la popularité d'une idée.

PAGE 3

Conseils juridiques

# Saisie et récupération des allocations familiales

Les allocations familiales constituent une aide financière indispensable à l'éducation des enfants. A ce titre, elles ne peuvent pas être saisies même lorsque les parents ont des dettes. Par contre, les caisses d'allocations familiales peuvent, à certaines conditions, récupérer ce qu'elles ont versé indûment.

Les allocations familiales ne sont pas saisissables. Quoi de plus normal, puisque les bénéficiaires des allocations sont les enfants et pas leurs parents. Même si les parents sont en procédure judiciaire de règlement collectif de dettes (1), le médiateur de dettes doit veiller à leur reverser la totalité des allocations familiales.

Par contre, si des allocations familiales ont été payées à tort, la caisse qui les paie peut en réclamer le remboursement. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une saisie mais d'une compensation : la caisse reprend ce qu'elle a donné en trop sur ce qu'elle doit encore verser.

Pour faciliter le remboursement, le code judiciaire prévoit que des retenues peuvent être effectuées directement sur les allocations familiales futures. La récupération peut également s'effectuer via des retenues sur d'autres allocations sociales : allo-



© Aude Vanlathem/BELPRESS

cation de chômage et de crédit-temps, indemnité d'incapacité de travail et d'invalidité, pension légale.

### Bonne foi des parents

Si, par négligence ou omission, l'attributaire ou l'allocataire (voir "en français SVP!") n'a pas communiqué à sa caisse d'allocations familiales des renseignements ayant une incidence sur le montant des allocations familiales, la récupération de l'indu se situe entre 10 et 100 % des allocations familiales futures. La détermination du pourcentage se fait en tenant compte du contexte social, de l'importance du montant dû et de la durée probable de récupération. Aucune récupération des paiements indus n'est cependant possible au-delà de trois ans suivant la date réelle à laquelle le paiement du montant indu a été effectué.

### Fraude des parents

La récupération de l'indu est de 100 % sur les allocations familiales futures si les allocations familiales ont été obtenues par l'attribu-

taire ou l'allocataire grâce à des fausses déclarations, des déclarations sciemment incomplètes (pour obtenir un avantage social, par exemple) ou grâce à des manœuvres frauduleuses (falsifier une attestation officielle ou imiter la signature d'une personne au bas d'une déclara-

tion, par exemple). Cette fraude doit être établie par l'organisme de paiement des allocations familiales. Dans ce cas, le délai de prescription pour récupérer les paiements indus est de cinq ans.

### Erreur de la caisse d'allocations familiales

Lorsque le versement d'un montant indu résulte d'une erreur de la caisse d'allocations familiales elle-même, celle-ci ne peut plus rien réclamer. La caisse est tenue responsable de ses fautes dans le cadre de la gestion des dossiers d'allocations familiales.

// OLIVIER BEAUJEAN, ASBL DROITS QUOTIDIENS

>> Durant le mois qui suit la publication de cet article, consultez les questions complémentaires sur le thème abordé dans la rubrique accès libre sur le site : [www.droitsquotidiens.be](http://www.droitsquotidiens.be)

En français svp!

• **L'attributaire** est la personne qui, par sa situation professionnelle ou son statut social (demandeur d'emploi, pensionné...) ouvre le droit aux allocations familiales. Souvent, il s'agit du père.

• **L'allocataire** est la personne à qui sont versées les allocations familiales, c'est-à-dire celle qui élève l'enfant. La loi indique qu'en principe, il s'agira de la mère.

(1) Cette procédure a pour objectif de permettre à une personne non commerçante de retrouver des conditions de vie conforme à la dignité humaine, tout en remboursant, dans la mesure du possible, ses dettes. Si la personne remplit certaines conditions, un médiateur judiciaire est chargé de négocier avec les créanciers un plan de remboursement des dettes.

Patient diabétique

# Un passeport, SVP!

Aider la personne diabétique à gérer son diabète le plus efficacement possible : tel est l'objectif du "Passeport du diabète". Un document gratuit, bien utile pour l'organisation des soins et le suivi des traitements. Et intéressant sur le plan financier : il permet d'être remboursé en grande partie de consultations chez le diététicien et le podologue. Que des avantages donc !

Le **Passeport du diabète** est conçu pour aider la personne diabétique à gérer au mieux son diabète, en partenariat étroit avec son médecin traitant et les autres soignants. L'objectif est clairement d'éviter les problèmes et complications liés à la maladie.

Ce document aide-mémoire suit le patient lors de toutes ses consultations ayant trait au diabète. Il reprend :

- les coordonnées des médecins et paramédicaux qui le soignent,
- ses objectifs thérapeutiques personnalisés,
- les renseignements médicaux le concernant (résultats d'analyses, examens effectués...),
- les gestes à poser par l'entourage en cas d'hypoglycémie,
- des recommandations pour une

bonne hygiène de vie afin d'agir sur les facteurs de risque de complications que sont le surpoids, la sédentarité et le tabagisme.

Dans le cadre de l'utilisation du Passeport du diabète, le médecin traitant a un rôle important à jouer. Il peut parcourir avec le patient les objectifs de l'accompagnement et régulièrement faire le point avec lui en notant les in-

formations dans ce document. L'utilisation du Passeport peut être facturée par le médecin généraliste une fois par an à son patient, à condition que ce dernier lui ait confié la gestion de son dossier médical global (DMG) et qu'il ne soit pas inscrit dans un trajet de soins diabète. L'honoraire spécifique (qui s'ajoute au

prix de la consultation ou de la visite) s'élève à 19,27 euros (montant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013) et il est entièrement remboursé.

Pour rappel, le DMG vise à améliorer la prise en charge de la santé du patient. Ainsi, dans ce dispositif, le médecin traitant fait fonction de pivot central, rassemblant les données médicales transmises par les autres prestataires que le patient consulte. Il a ainsi une vue globale. Confier son DMG à son médecin traitant est tout particulièrement conseillé aux patients diabétiques.

### Diététique et podologie

Pour inciter le patient à faire face aux risques de complications du diabète, le Passeport permet d'accéder à des consultations de diététique et de podologie, lesquelles sont en grande partie remboursées par l'assurance soins de santé obligatoire (voir tableau ci-contre). Sont ainsi remboursées :

- deux consultations de 30 minutes par an chez un diététicien agréé. Ces deux consultations peuvent être groupées le même jour (une heure minimum dans ce cas) (1);
- deux consultations de 45 minutes par an chez un podologue agréé (2). Cette prestation est réservée aux patients qui présentent un risque élevé de plaies aux pieds (le médecin peut déterminer si un patient présente ce

risque). Ces consultations ne peuvent être rassemblées le même jour.

Pour obtenir le remboursement, le patient doit joindre la prescription du médecin à l'attestation de soins du diététicien ou du podologue lorsqu'il dépose ses documents à sa mutualité (ou dans une boîte aux lettres verte).

### A qui demander le Passeport du diabète?

Chaque patient diabétique peut demander gratuitement un Passeport du diabète auprès de sa mutualité, à l'aide d'un formulaire cosigné par

lui-même et son médecin traitant. Ce formulaire peut être téléchargé sur [www.mc.be](http://www.mc.be) (via les rubriques : mes avantages/maladies chroniques/diabète). Il peut aussi être obtenu auprès de la mutualité ou du médecin. Le mutualité fera parvenir gratuitement le Passeport au patient par courrier postal. Celui-ci n'aura plus qu'à le présenter à son médecin traitant pour le parcourir avec lui.

//JD

### Des brochures pour vous informer

Le service Infor Santé de la MC a publié différentes brochures gratuites en lien avec le diabète.

- "Le diabète: suis-je concerné?"
- "Vivre le diabète au quotidien"
- "Le pied du diabétique"
- "Vous êtes diabétique? Le Passeport du diabète" (en réimpression, disponible à partir de décembre 2013).

>> Pour obtenir ces brochures, vous pouvez contacter votre conseiller mutualiste, appeler le numéro gratuit 0800 10 9 8 7 ou les commander via [www.mc.be](http://www.mc.be)



Consultations des podologues et diététiciens agréés dans le cadre du Passeport du diabète (tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2013)			
	Honoraire en euros	Remboursement patient ordinaire	Remboursement Bim - Omnio
Consultation chez le podologue	28,85	21,64	25,97
Consultation chez le diététicien	19,23	14,43	17,31

La liste des podologues et diététiciens agréés est consultable sur [www.mc.be](http://www.mc.be) (rubrique self service > calculer et simuler)  
NB : Le montant à charge du patient (le ticket modérateur) est comptabilisé dans le Maximum à facturer (Maf).

## Erratum

Dans l'édition du 17 octobre dernier, en page 2, nous avons consacré un article au dossier médical global (DMG). Un encart connexe annonçait une nouveauté : le remboursement à 100% des soins médicaux et paramédicaux, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, pour les moins de 18 ans affiliés à la Mutualité chrétienne et disposant d'un dossier médical global. Dans l'énoncé des prestataires de soins concernés, il est fait mention des logopèdes. Ceci est une erreur. Le remboursement à 100% concerne les soins auprès des médecins (généralistes et spécialistes), infirmiers et kinésithérapeutes, conventionnés.

En ce qui concerne la logopédie, la Mutualité chrétienne développe un autre avantage. La MC analyse tout dossier refusé dans le cadre de l'assurance obligatoire afin d'octroyer une intervention aux membres en ordre de cotisation (par exemple, pour les troubles de l'apprentissage chez l'enfant qui se prolongent au-delà de deux ans). En fonction de ces éléments, elle rembourse 10 euros par bilan ou séance logopédique avec un maximum de 75 séances (avantage renouvelable une fois, soit 150 séances). Par ailleurs, une intervention de 20 euros est accordée pour la réalisation, chez un psychologue, d'un test de quotient intellectuel.

>> Plus d'infos sur [www.mc.be/](http://www.mc.be/) (rubrique : mes avantages/soins au quotidien/logopédie).

## Médicaments

## Malfaçon d'antidiabétiques

L'Agence européenne des médicaments (EMA) informe d'un problème de fabrication des NovoMix 30 FlexPen et NovoMix 30 Penfill. Les patients concernés sont invités à vérifier le numéro du lot imprimé sur les stylos ou les cartouches. S'il s'agit d'un lot non conforme, pas de panique, mais quelques recommandations sont d'usage.

**Certains médicaments antidiabétiques NovoMix 30 FlexPen (stylos pré-remplis) et NovoMix 30 Penfill (injections en cartouches) ont subi une malfaçon.** Dans un petit nombre de lots, la quantité d'insuline a été répartie de manière inadéquate (quantité trop élevée – 150% – ou trop faible – 50% – d'unités par millilitre). Ce mauvais dosage pourrait entraîner de l'hypoglycémie ou de l'hyperglycémie. Quelque 15.000 membres de la MC sont concernés par ce traitement. Il leur est recommandé de :

• **Vérifier le numéro de lot** imprimé sur NovoMix 30 FlexPen ou NovoMix 30 Penfill afin de voir si leur médicament est concerné. Les numéros de lots sont imprimés sur le stylo pour NovoMix 30 FlexPen et sur la cartouche pour NovoMix 30 Penfill. Les autres dosages de NovoMix ne sont pas concernés.

## Lots concernés

## Au niveau européen

**NovoMix 30 FlexPen :** CP50912, CP50750, CP50639, CP51706, CP50940, CP50928, CP50903, CP50914, CP50640, CP51095, CP50904, CP50650, CP51098, CP50915, CP50412, CFG0003, CFG0002, CFG0001, CP50902, CP50749, CP50393, CP50950,

CP51025, CP50751, CP50375, CP50420, CP51097, CP50641, CP51096, CP50392.

**NovoMix 30 Penfill:** CS6D422, CS6C628 and CS6C411.

**Au niveau belge,** six lots seraient concernés depuis mars 2013 : CP50640, CP50914, CP50903, CP50928, CP50940, CP51706.

Si le numéro de lot ne correspond à aucun des numéros de lots cités ci-dessus, le médicament est conforme. Aucune mesure ne doit être prise.

• **Si le numéro de lot correspond bien à un des numéros de lots cités ci-dessus,** le médicament est non-conforme. Ces patients **ne doivent pas modifier leur traitement.** Ils ont l'habitude de vérifier eux-mêmes leur taux de glucose sanguin. Il leur est conseillé de **le mesurer plus fréquemment** afin de s'assurer de la bonne régulation du taux de sucre dans le sang. Ils doivent également prendre **rendez-vous avec leur médecin,** afin de passer dès que possible à des cartouches des lots non concernés par la malfaçon. Les patients qui rencontrent des symptômes d'hypo- ou d'hyperglycémie doivent contacter un médecin.

//CD

## A suivre...

## Appel à l'équipe 2.0

Un roman, un reportage, un album, une ligne de vêtements, une étude scientifique... en mal de soutien financier pour voir le jour. Le parcours du combattant budgétaire n'est pas une nouveauté, même pour les très bonnes idées ! En permettant aux internautes de devenir mécènes, la Toile favorise de jolies éclosions. Exemple avec 24h01, toute nouvelle revue belge de grands reportages.



© Baudouin Litt

Le jargon ambiant parle de *crowdfunding*, conformément à l'usage anglicisé du Web. Littéralement en français, on traduira "financement par la foule". Disons plus adéquatement, le financement participatif. Un récent baromètre en France fait état, pour 2013, de 33 millions d'euros récoltés par une vingtaine de plateformes en activité. À l'échelle mondiale, elles seraient plus de 400. La stratégie semble avoir le vent en poupe. Elle est prometteuse pour des porteurs de projets alternatifs ou pionniers, pour des meneurs d'aventures jugées trop risquées ou pas assez rentables par les financeurs classiques, par des producteurs ordinaires. Elle adopte une méthode : l'appel au public.

L'équipe de 24h01 y a eu recours, pour lancer son premier numéro. Elle cherchait une manière de ne pas s'arrêter à l'accueil teinté de frilosité et d'appel à la raison réservé par les éditeurs qu'elle avait démarchés : "Allez-y d'abord, puis on verra". Pas inintéressante comme initiative, celle de proposer du reportage, de l'investigation sur 200 pages en soignant particulièrement la forme, en décalage avec le rythme effréné et les scoops en vigueur dans les principaux médias... mais encore fallait-il faire ses preuves, attester d'un lectorat potentiel. Sans pub, entre le magazine et le livre, 24h01 s'est appuyé d'abord sur le bénévolat de tous ses concepteurs convaincus par le projet : journalistes, illustrateurs, photographes, graphistes, imprimeur... Il a aussi mené une campagne de *crowdfunding*, via le site spécialisé bien connu des aguerris en matière de financement participatif de projets culturels : [www.kisskissbankbank.com](http://www.kisskissbankbank.com).

En collectant par ce biais quelque 10.000 euros (au-delà de ses espérances), 24h01 a pu compter sur l'argent nécessaire pour se faire connaître auprès du grand public. C'était là l'objectif de son appel aux mécènes. 163 contributeurs ont répondu présent, pour une moyenne d'une quarantaine d'euros par personne. En échange – conformément au principe de contreparties prévu dans le processus de *crowdfunding* – les bienfaiteurs se sont vus offrir qui un remerciement sincère (pour le versement de 5 euros), qui un numéro "collec-

tor" (pour un versement de 35 euros), qui une œuvre originale – peinture ou photographie (pour un versement de 350 euros ou plus). "Les kissbankers sont non seulement intéressés par le soutien au projet mais recherchent aussi l'exclusivité en contrepartie. Les porteurs de projets se fendent en deux pour leur proposer des contreparties originales. Chaque kissbanker se retrouve avec un produit unique", explique Olivier Hauglustaine, directeur de publication pour 24h01. La plateforme Internet, quant à elle, prélève un pourcentage sur la récolte. Sauf si le projet échoue. Alors les contributeurs ne sont pas débités, et la plateforme n'est pas rémunérée. Elle ne manque donc pas de sélectionner sérieusement les projets qu'elle affichera, de s'enquérir de garanties.

UN FINANCEMENT PROMETTEUR POUR LES PROJETS ALTERNATIFS OU PIONNIERS

La démarche a surtout permis à l'équipe de 24h01 de tester l'intérêt pour son projet éditorial, de "faire parler déjà du projet avant son arrivée", de "faire circuler la réflexion sur la formule et l'information sur l'initiative en cours", observe Nathalie Cobbaut, rédactrice en chef de 24h01. Une forme d'étude de faisabilité, en somme. La mise en pratique leur donne raison. Après seulement quelques jours de présence en librairie, les 1.000 exemplaires imprimés sont épuisés. La réimpression est en cours.

On pensait – il y a peu encore – que les internautes ne seraient pas prêts à s'engager de manière "sonnante et rébuchante". Les preuves du contraire se multiplient. Les mécènes activés par les réseaux sociaux et les plateformes participatives viennent compléter l'économie traditionnelle, voire compenser les financements publics qui s'assèchent. Si l'on peut y voir un processus porteur de solidarité, notons qu'il ne la garantit pas. Le *crowdfunding* peut être un outil de plus pour la mise sur le marché de produits comme les autres, tout comme il peut donner un élan citoyen à des projets alternatifs. Son supplément d'âme dépend de la nature des projets soumis à la souscription, des critères de choix des contributeurs. A vos impulsions.

// CATHERINE DALOZE

>> Plus d'infos : aperçu de plateformes existantes sur [www.ouishare.be](http://www.ouishare.be) (rubrique : modèles économiques et financiers) • Découverte de plusieurs dizaines de projets à soutenir par le *crowdfunding* via Europe Refresh, le salon du financement participatif organisé aux Halles de Schaerbeek (BXL), du 15 au 17 novembre, voir [www.halles.be](http://www.halles.be) • Sur le nouveau projet éditorial belge 24h01 via [www.24h01.be](http://www.24h01.be)

## // Intersoc - Family //

## Vacances d'hiver à Zinal

Venez séjourner une semaine entre le 15 février et le 1<sup>er</sup> mars ou du 8 au 15 mars 2014 à l'hôtel Intersoc "Les Diablons" à Zinal. Le séjour est gratuit pour les enfants jusqu'à six ans inclus et les femmes enceintes (1).

Zinal est un village au charme tranquille perché à l'extrémité du Val d'Anniviers. L'hôtel Intersoc aux chambres entièrement renouvelées récemment, dispose d'une excellente infrastructure d'accueil pour les enfants : pouponnières, salles d'animations totalement équipées, monitrices expérimentées...

Cet hiver, ouvrira le nouveau téléphérique entre le domaine de Zinal et celui de Grimentz. Le nouveau forfait aux remontées mécaniques permettra ainsi aux skieurs de dévaler 112 km de pistes à une altitude allant de 1.572 m à 2.920 m, devant un panorama grandiose.

## 3 périodes (du samedi au samedi) :

- du 15 au 22 février
- du 22 février au 1<sup>er</sup> mars
- du 8 au 15 mars.

Séjour gratuit pour les moins de 7 ans et les femmes enceintes

intersoc  
L'AMOUR DE LA MONTAGNE



**Prix pension complète :** 686 EUR (par adulte).

**Prix leçons de ski et location du matériel :** 155 EUR • 3 à 6 ans : 84 EUR

**Forfait remontées mécaniques :** 179 EUR • enfant né entre 1998 et 2007 : 108 EUR • gratuit pour l'enfant né après 2008. Possibilité de voyager en train.

(1) La gratuité est valable si la femme est enceinte au moment du séjour.

>> Plus d'infos au 070/233.898 de 8h à 18h (le samedi jusqu'à 13h) ou sur [www.intersoc.be](http://www.intersoc.be)

LIC A5654

> Centre de prévention du suicide

Dans l'édition du 17 octobre, nous avons annoncé une conférence organisée par le centre de prévention du suicide le mardi 12 novembre à 20h30, autour du thème "Suicides et familles" au Centre culturel d'Uccle. Le n° de tél correct du centre est le 02/650.08.69. PLUS D'INFOS AUSSI SUR WWW.PREVENTIONSUICIDE.BE

> 100° Imagine

Pour son 100<sup>e</sup> numéro (nov-déc 2013), le bimestriel *Imagine* a réalisé une édition spéciale intitulée "100 balises dans un monde en mouvement". Le magazine y explore les changements de société survenus depuis sa création, il y a 17 ans et ce, dans divers domaines (démographie, énergie, consommation, urbanisme, justice internationale, culture...). Il se projette aussi dans l'avenir au travers de sujets prospectifs (alimentation, soins de santé, climat, nanotechnologies, mobilité...). Un voyage journalistique inédit avec de nombreux témoins, des reportages, des illustrateurs, des chroniqueurs. *Demain le monde*, le supplément "développement" encarté dans *Imagine*, fait lui aussi l'objet d'un dossier spécial consacré à l'opération 11.11.11. Prix du n°: 6,50 EUR - abonnement annuel : 35 EUR (15 EUR en PDF). INFOS : WWW.IMAGINE-MAGAZINE.COM

> Finis les piliers dans l'enseignement supérieur ?

"Nous venons de casser un siècle et demi de pilierisation de notre société entre l'enseignement libre, catholique et officiel", a déclaré le ministre Jean-Claude Marcourt (PS) en commentant son projet de réforme du système d'enseignement supérieur en Communauté française. Dans une intéressante analyse, Michel Molitor se demande si ce dépassement était un des objectifs de la réforme ou en tout cas un effet attendu. Pour comprendre les tenants et aboutissants de cette réforme, le sociologue la retrace utilement dans le contexte de l'organisation actuelle de l'enseignement supérieur, du décret Bologne et de la réalité des segmentations philosophiques. Un éclairage très instructif.

INFOS : "VERS LA FIN DES PILIERS DANS L'ENSEIGNEMENT" (28 OCTOBRE 2013) EST CONSULTABLE GRATUITEMENT EN LIGNE SUR LE SITE DU CRISP : WWW.CRISP.BE

> Chômage : nouvelles règles

L'ASBL l'atelier des droits sociaux vient d'éditer une brochure reprenant de manière synthétique les nouvelles règles en matière d'allocation de chômage. Cette publication permet aux bénéficiaires de trouver réponse à bien des questions qui peuvent surgir depuis l'entrée en vigueur, il y a un an, des mesures relatives à la dégressivité des allocations de chômage. Prix : 5 EUR. INFOS : 02.512.71.57 • WWW.ATELIERDROITSSOCIAUX.BE

Coopération 11.11.11... Partez !

La faim est un problème politique, et non pas de manque de nourriture disponible. L'opération 11.11.11 entend le rappeler avec force dans les jours qui viennent.

Qu'arriverait-il, chez nous, si l'on décidait d'expulser soudain des centaines d'agriculteurs de leurs exploitations? La révolution dans les campagnes, assurément... C'est pourtant, à une échelle bien plus vaste, ce qui se passe dans certains pays du Sud où des centaines de milliers de petits cultivateurs sont invités à aller voir ailleurs, quittant leurs terres sous la pression insistante de grandes sociétés multinationales, voire de leurs propres gouvernements. Le nom de ce phénomène, encouragé par les cultures industrielles d'agro-carburants est l'accaparement des terres. L'une des conséquences majeures est que ceux qui sont censés nourrir leurs familles – et la terre entière – sont précisément ceux qui souffrent le plus de la faim, car ils vivent dans des conditions de plus en plus précaires ou rejoignent les bidonvilles urbains. Selon le Centre national de coopération au développement (CNCND), 2,5 milliards de personnes souffrent de la faim à la surface du globe – et non 842 millions comme le prétend



l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Soit près d'une personne sur trois en général et près d'une sur deux dans les pays en développement. Un constat insupportable, si l'on sait qu'un milliard de personnes, dorénavant, sont en surpoids dans le monde.

C'est sur le droit à l'alimentation que le CNCND-11.11.11 axe sa récolte de fonds, du 7 au 17 novembre. Les 80 organisations qui composent ce réseau sollicitent le public pour l'achat de chocolat, thé, crayons, livres de recettes et autres objets. Ces fonds sont destinés à financer des projets alternatifs orientés vers une agriculture respectueuse des hommes et de l'environnement. Mais, au-delà de cet aspect financier, le CNCND espère transformer les donateurs en "super citoyens" pour le droit à l'alimentation. Entendez : pousser le gouvernement belge, à travers une pétition (www.supercitoyen.be), à défendre des positions prônant un nouveau modèle agroalimentaire où le "plus" (d'engrais, de pesticides, d'OGM, de mécanisation...) serait banni au profit d'un meilleur équilibre, basé notamment sur l'agro-écologie, ainsi que le défend Olivier De Schutter, le rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation.

>> Plus d'infos : www.cncd.be

La psychothérapie enfin mieux encadrée ?

En Belgique, n'importe qui peut se déclarer psychologue et recevoir des patients en consultation. Ce vide légal ouvre la porte à toutes les dérives possibles. Après plus de dix ans de travail parlementaire, un large consensus politique se dégage enfin pour encadrer de manière stricte l'exercice de la psychothérapie. Ce qui ne se fera pourtant pas du jour au lendemain.

La Belgique est un des seuls pays d'Europe à ne pas avoir encore légiféré pour encadrer la psychothérapie. Il y a pourtant urgence. D'une part, de plus en plus de personnes expriment un besoin d'accompagnement psychologique pour s'épanouir et se soigner, mais ils ignorent à qui s'adresser, ont peur de tomber sur un charlatan. Il faut donc les en protéger.

D'autre part, notre pays détient deux tristes records : un taux de suicide bien au-dessus de la moyenne mondiale et une consommation très élevée de psychotropes et d'antidépresseurs. Or, les psychothérapies apportent une indéniable plus value face à des problèmes de santé mentale.

Dès lors, les députés de la Commission Santé publique de la Chambre et la ministre de la Santé, Laurette Onkelinx, ont décidé d'unir leurs efforts pour trouver un consensus et proposer en-

semble, en concertation avec les professionnels concernés, un cadre légal réformant la psychothérapie et la psychologie clinique.



Littérature Si tu traverses l'océan...

Amal Sewtohol succède à notre compatriote Geneviève Damas comme lauréate du Prix des Cinq continents de la francophonie. Le héros de l'une passait une rivière, le héros de l'autre traverse les océans et passe les frontières.

"Il hésita soudain, se sentant désarmé devant cette liberté si nue, si rare, de pouvoir un jour dire 'Voici mon histoire'..." Fils d'immigrants chinois, né à Maurice à la fin des années '60, Laval se raconte à Frances, l'Australienne. Il remonte à la rencontre de ses parents, à leur exil, à son enfance. En contrepoint, une voix extérieure raconte Laval devenu adulte, à l'heure où il se confie à l'Australienne.

Dans *Made in Mauritius*, l'écrivain et diplomate mauricien Amal Sewtohol campe ainsi un attachant personnage, enfant plein de rêves et adulte blessé. Il donne à voir, à humer, à goûter quelques décennies de l'histoire d'une Ile Maurice bien différente de ce qu'en voient les touristes. L'auteur en montre le versant de la pauvreté et de la débrouille. Mais aussi celui de l'entraide et des éclats

de rire. Si leur vie est pénible, les héros de Sewtohol savent en voir les beaux côtés, en apprécier les petites joies et côtés ironiques.

Ce récit a touché le jury du Prix des Cinq continents de l'Organisation internationale de la francophonie qui lui a décerné son Prix 2013. Ce troisième roman d'Amal Sewtohol est publié dans l'intéressante collection *Continents noirs* de Gallimard où est paru aussi *Notre-Dame du Nil* de Scholastique Mukasonga qui, l'année passée, a obtenu le Prix Renaudot.

Le jury du Prix des Cinq continents a accordé aussi une mention spéciale au roman de Claude Pujade-Renaud, *Dans l'ombre de la lumière*. Comme dans plusieurs de ses romans précédents (*La nuit, la neige, Platon était malade*), l'écrivaine se glisse dans la peau d'un personnage historique et, s'appuyant sur une rigoureuse documentation, lui donne souffle, émotions et sentiments. Cette fois, c'est à Elissa qui, durant quinze années, fut la compagne d'Augustin d'Hippone (qui deviendra saint Augustin), qu'elle prête vie et voix. A Carthage,

dans l'Empire qui vacille, Elissa se remémore leurs amours passées. Mais elle ne se borne pas à ressasser le passé. Elle se penche sur les écrits d'Augustin, écoute ses homélies. Si le fond du récit est savant, la lecture de cette forte histoire d'amour est aisée et lumineuse.

//ANNE-MARIE PIRARD



>> Amal Sewtohol, *Made in Mauritius* • éd. Gallimard coll. Continents noirs • 2012 • 307 p. • 22 EUR. Claude Pujade-Renaud, *Dans l'ombre de la lumière* • éd. Actes Sud • 2013 • 304 p. • 22 EUR.

Les grandes lignes de cette réforme? Elles sont au nombre de trois.

Premièrement, les psychologues cliniciens et les orthopédagogues seront reconnus comme professionnels de la santé (aux côtés des psychiatres et neuropsychiatres dans le champ de la santé mentale).

Deuxièmement, les psychothérapeutes devront disposer d'une habilitation pour exercer parmi les quatre orientations qui seront reconnues : la psychothérapie psychanalytique, comportementale, systémique et expérimentelle (1). Certaines obligations devront être respectées : tenue d'un dossier pour chaque patient, information du médecin traitant du patient qui y marque son consentement...

Tertio, les psychothérapeutes devront disposer d'une formation rigoureuse : un baccalauréat en sciences sociales, médicales, psychologiques ou de

l'éducation auquel il leur faudra ajouter un cursus spécialisé en psychologie et une formation spécifique à la psychothérapie d'au moins quatre ans dont trois de pratique.

La proposition de loi prévoit par ailleurs la création d'organes d'avis, des mesures transitoires et des sanctions à l'encontre des personnes pratiquant la psychothérapie sans habilitation.

Les prochaines étapes? La Ministre espère que la loi puisse être adoptée au parlement avant la fin de la législature et entrer en vigueur au plus tard en septembre 2016, étant donné l'ampleur des mesures d'exécution. Quant à un éventuel remboursement par la sécurité sociale des psychothérapies réalisées auprès des psychothérapeutes habilités, il n'en est pas question dans la proposition de loi actuelle.

//JD

(1) Les psychanalystes ne sont toutefois pas concernés comme tels par la réforme.

## Contrefaçon

## La traque aux faux médicaments

Des quantités énormes de médicaments douteux, d'une qualité médiocre ou carrément faux, circulent dans le monde. La possibilité d'en commander par le Net accroît les risques pour la santé du patient, y compris en Belgique. Quelles précautions prendre ?

Le 2 octobre 2012, l'une des plus vastes opérations de lutte contre les médicaments falsifiés dans le monde se clôture. Dans une centaine de pays, 193 services de police se sont lancés dans une bataille éperdue contre les trafiquants : 19.000 cyberpharmacies contrôlées, 133.000 colis postaux ouverts, 106 enquêtes judiciaires lancées. Le résultat ? Plus de 3,7 millions d'ampoules, capsules et comprimés saisis. Valeur du "butin" : 10 millions de dollars ! En Belgique également, le résultat n'est pas mince : fermeture de 11 sites web proposant des anabolisants et interception par les douanes, à Zaventem, de 75 colis illicites. Leur contenu : 2.644 comprimés destinés à stimuler l'érection, 4.700 ampoules d'anabolisants, 1.990 capsules de suppléments alimentaires falsifiés, de faux médicaments analgésiques, diurétiques, contre la tension excessive, antiallergiques, etc.

Six mois plus tard, une opération de la même nature se concentre sur l'Afrique. Dans les ports de 23 pays, polices et douanes mettent la main sur 550 millions de doses de médicaments illégaux potentiellement dangereux, voire mortels. Les conteneurs saisis proviennent du Sud-Est asiatique et du Moyen-Orient. Valeur de la prise : 275 millions de dollars !

Le trafic de médicaments est la nouvelle activité mafieuse du 21<sup>e</sup> siècle. "Plus lucrative encore que les stupéfiants, s'inquiète Carlo Chiaromonte, chef de la division du droit pénal au Conseil de l'Europe. Et moins risquée pour leurs auteurs, généralement exposés à de simples amendes."

Les pays en développement sont aux premières loges. La proportion de médicaments contrefaits y représenterait 10% des quantités consommées. Mais, de bonne source (1), on estime qu'elle grimperait à 30% au Kenya, et jusqu'à 70% en Angola. Des conteneurs entiers de produits frelatés, fabriqués dans les ateliers clandestins d'Asie, se retrouvent vendus à l'unité dans les rues africaines ou dans des officines qui n'en ont parfois que le nom.

## Il y a faux et... faux

Des médicaments "frelatés" ? Il faut s'entendre sur les termes. Dans 60% des cas, le faux médicament ne contient aucun principe actif. Il en résulte des ravages sur le patient qui, se croyant soigné contre des maladies aussi graves que le cancer, le sida ou le paludisme, compromet de facto sa santé et... tout espoir de guérison. Deuxième cas de figure : des produits périmés remis en circulation, moins efficaces ou totalement inutiles. Plus dramatique encore : la présence de substances toxiques (antigel, mercure) dans les "médicaments". Dans tous les scénarios, on n'y voit souvent que du feu : même nom, même marque, même conditionnement que l'original. On a même connu des médicaments falsifiés avant leur commercialisation officielle, ce qui en dit long sur l'infiltration des trafiquants.

Le monde occidental a manifestement tardé à prendre la mesure du phénomène. "Pour des raisons d'image, les firmes pharmaceutiques ont préféré dissimuler l'existence des



Originaires du Sud-Est asiatique et du Moyen-Orient, beaucoup de faux médicaments aboutissent dans des officines africaines - ici en République démocratique du Congo.

contrefaçons", explique la revue française Prescrire. Si les faux médicaments ont tant de succès dans les pays en développement, particulièrement en Afrique, c'est en raison des faiblesses de la protection sociale et des prix élevés de certains produits médicaux, sans oublier les failles béantes de la traçabilité. "Le premier rempart au trafic de médicaments réside dans l'accessibilité aux médicaments de qualité", juge Gustavo Gonzales-Canali, expert santé et développement au Ministère français des Affaires étrangères.

Certains experts remontent plus loin le fil d'Ariane sur les causes du phénomène et pointent la responsabilité du Fonds monétaire international (FMI). Ses programmes d'ajustement structurel auraient, pendant longtemps, entraîné des coupes sombres dans les politiques de santé publique des pays du Sud et contribué à augmenter le prix des produits importés. Or, une population appauvrie est davantage tentée de se rabattre sur des solutions plus accessibles sur le plan financier, mais boiteuses. La libéralisation de l'économie semble également jouer un rôle de facilitation du trafic, y compris dans les pays du Nord, notamment parce qu'elle favo-

rise les appels d'offre en cas d'achats de médicaments. Ces appels sont honorés par des centrales d'achat, sur lesquelles le contrôle ne semble pas optimal. Aussi parce que la libéralisation favorise la création de "zones franches", moins contrôlées, notamment dans les pays émergents.

## Une convention antimafia

Que faire ? Les opérations coup de poing aux frontières ne suffisent pas. La lutte est longtemps restée difficile à organiser, notamment en raison de législations nationales disparates. Il faut dire que certains acteurs et pays suspectent la répression pure et dure de faire le jeu des grandes firmes pharmaceutiques (qui pestent de voir leur propriété intellectuelle détournée), plutôt que de s'attaquer aux racines du problème : soins de santé difficilement accessibles, absence de systèmes de mutualisation et de remboursement, etc. D'autres, ou les mêmes, craignent que la lutte contre les faux médicaments se fasse au détriment des médica-

ments génériques, particulièrement ceux produits dans les pays émergents (Inde, Brésil, etc). En effet, les génériques sont parfois moins bien conditionnés que les médicaments classiques, donc suspects aux yeux de douaniers peu formés ou influençables... On le voit : les enjeux économiques sous-jacents sont nombreux.

"Seule, l'Europe n'a aucune chance de mettre un terme à ce type de criminalité organisée", déplore Carlo Chiaromonte. Avec d'autres, cet expert place tous ses espoirs dans la Convention internationale Medicrime qui, depuis 2010, met à la disposition des Etats signataires un arsenal juridique complet destiné à "collaborer contre les organisations criminelles qui se livrent à un trafic inhumain : celui du droit à la vie".

//PH.LAMOTTE

(1) Conférence internationale du 21 juin 2012 à l'Université de Paris-Dauphiné : Les faux médicaments, un crime contre les plus pauvres (Fondation Chirac et IRACM).

Le premier rempart au trafic de faux médicaments réside dans l'accessibilité aux médicaments de qualité.

## Gare aux circuits clandestins !

De faux médicaments peuvent se retrouver aisément dans les pharmacies familiales. Et pas seulement ceux qui favorisent l'érection ou l'amaigrissement... Les commandes via le Net exigent la plus grande prudence du consommateur.

De faux médicaments dans les pharmacies et les hôpitaux belges ? A l'Unité spéciale d'enquête de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS), la réponse fuse comme un bazooka, indignée. "Jamais nous n'avons eu connaissance du moindre médicament contrefait dans nos pharmacies !" Première raison : l'AFMPS estime qu'elle exerce un contrôle centralisé - donc efficace - sur l'ensemble des maillons de la chaîne pharmaceutique, soit "un circuit très fermé". La deuxième raison, plus pragmatique, réside dans l'étroitesse du marché belge qui, avec ses trois langues nationales obligatoires sur la notice des médicaments, rendrait toute tentative de fraude bien fastidieuse. "Notre trilinguisme

Chaque année, 1.000 à 3.600 colis postaux suspects sont interceptés par les douanes belges.

nous protège", précise Viviane Henry, de l'Agence du médicament.

De là à conclure que le consommateur belge est à l'abri des médicaments contrefaits, il y a un pas à ne pas franchir. D'abord parce que la commande de médicaments et produits de santé sur le Net est simple comme bonjour. Et on peut y trouver à peu près n'importe quoi, y compris en termes de qualité (1) ! La Toile étant ce qu'elle est (planétaire et en perpétuelle recomposition), il est très aisé de tomber sur des sites farfelus, voire dangereux. Attention, prévient-on à l'Agence : outre les prix bradés, certaines de ces prétendues pharmacies ont tout ce qu'il faut pour endormir la vigilance du consommateur : multilinguisme raf-

finé, mise en page soignée, conseils précis d'utilisation et... accessibilité via toutes les cartes de crédits.

Deuxième risque : le trafic organisé à petite, moyenne ou grande échelle. La voie d'entrée privilégiée en Belgique semble aéroportuaire : Zaventem et, pour les plus grandes quantités, Bierset. D'une année à l'autre, 1.000 à 3.600 colis postaux suspects de pilules et autres gélules, le plus souvent originaires d'Afrique ou d'Asie, sont interceptés par les douanes. Ils ne forment probablement que la pointe d'un énorme iceberg. "On peut s'imaginer qu'il se passe beaucoup de choses dans ce domaine", glisse-t-on à l'Agence. Une partie de ce flux illicite, commandé par des particuliers, alimente un circuit de revente auprès des proches, des amis, des voisins ou... d'inconnus. Lieux de revente privilégiés :

"les centres de fitness et de musculation, de même que les discothèques". Produits le plus en cause : produits anabolisants, produits amincissants et crèmes à bronzer.

Y a-t-il un trafic de médicaments périmés ? L'Agence n'en a pas connaissance. Mais elle reconnaît que l'on ne peut exclure l'existence de vols dans les stocks hospitaliers ou chez les grossistes. "Les gens sans scrupules, cela existe dans toutes les professions..." Et de citer le cas de ce médecin ayant importé frauduleusement des produits à base d'hormones destinés à son propre traitement et à celui de ses patients...

A l'AFMPS et ailleurs, tous nos interlocuteurs en conviennent : l'époque où les médicaments falsifiés consistaient seulement en produits d'amaigrissement ou destinés à faci-

liter l'érection est révolue. Désormais, le "client" ratisse plus large : produits de traitement de la maladie d'Alzheimer ou de divers cancers (leucémie, prostate...), traitements préventifs contre les accidents cardiaques, l'ostéoporose, l'obésité, le cholestérol, etc. A l'Agence, le message au consommateur est sans ambiguïté : "le citoyen belge qui se détourne des circuits légaux n'a aucune excuse, car notre pays compte un nombre de pharmacies bien plus élevé qu'ailleurs et les génériques (NDLR : moins chers donc plus accessibles), sont de plus en plus nombreux". Et de souligner que toute commande d'un particulier auprès d'un pharmacien non agréé est passible d'une poursuite administrative pouvant se solder par une amende. A bon entendeur...

//PhL

(1) L'achat sur le Net de médicaments soumis à prescription médicale est évidemment interdit. Celui de médicaments hors prescription est, lui, autorisé pour autant qu'on s'adresse à une pharmacie dûment agréée. En cas de doute sur la fiabilité d'un médicament ou d'un produit de santé, tous les conseils nécessaires auprès de l'AFMPS sur : <http://www.fagg-afmps.be> ou au 02/524.80.00

Hôpitaux

# La facture hospitalière sous la loupe

Voici neuf ans que la Mutualité chrétienne dresse un baromètre de la facture hospitalière. Les données récoltées permettent de percevoir les tendances lourdes, de formuler des recommandations pour faire diminuer le coût à charge du patient. Focus particulier, cette année, sur l'hospitalisation de jour.

**Globalement, les nouvelles ne sont pas mauvaises.** On assiste à une légère diminution de la facture hospitalière entre 2004 et 2012. Le meilleur remboursement du matériel médical et des implants, l'interdiction des suppléments de chambre pour les chambres doubles... sont autant de décisions politiques qui marquent aujourd'hui des effets concrets sur la facture adressée au patient. Et 2013 devrait voir encore la situation s'améliorer : les suppléments d'honoraires en chambre double ou commune sont en effet interdits depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 (sauf pour les médecins non conventionnés en hôpital de jour). Tout n'est cependant pas rose.

### Le point noir des suppléments d'honoraires

Depuis 2004, les suppléments d'honoraires dans les chambres individuelles connaissent une hausse forte et continue. Deux éléments expliqueraient ce phénomène : les exigences pécuniaires de prestataires dans certaines spécialités et la pression financière mise sur les médecins pour participer au financement des hôpitaux. "Il est vrai qu'une part de ces honoraires sert à financer le fonctionnement des hôpitaux, remarquent les auteurs du baromètre, mais nous constatons qu'un nombre important d'hôpitaux continuent à fonctionner correctement d'un point de vue financier, tout en limitant les suppléments d'honoraires à 100% des tarifs officiels". Les suppléments d'honoraires sont responsables d'énormes variations de factures. Par exemple, pour les accouchements, selon l'hôpital, la facture peut aller de 870 à 3.000 euros. La MC réclame ainsi un financement des hôpitaux plus correct et transparent.

### A l'hôpital, une journée

Parmi les tendances, le baromètre indique une croissance importante de l'hospitalisation de jour. En dix ans, l'augmentation du nombre d'hospitalisations de jour approche les 60%. Près de la moitié des traitements à l'hôpital se déroulent en hospitalisation de jour. Un nombre croissant d'améliorations techniques (par exemple des opérations chirurgicales peu invasives comme la laparoscopie) ou de nouvelles

formes de traitements n'exigent plus de passer une nuit à l'hôpital. Certaines hospitalisations de jour se substituent à des hospitalisations classiques. Cela n'empêche pas ces dernières de croître également.

En dehors de ce constat général, les auteurs du baromètre attirent l'attention sur plusieurs éléments dans le contexte d'une hospitalisation de jour. D'abord, à propos de la chambre individuelle. En moyenne 6% des patients admis en hospitalisation chirurgicale de jour optent pour cette formule (dans certains hôpitaux, cette moyenne monte à 20%). Leur facture (tickets modérateurs et suppléments) peut alors grimper fortement : 627 euros en moyenne par admission ; et les suppléments d'honoraires représentent les 4/5<sup>e</sup> de ce montant (493 euros en moyenne).

Quant au coût d'un traitement en hospitalisation chirurgicale de jour en chambre double ou commune, il s'élève en moyenne à 119 euros. Pour ces types de chambre (parfois une simple salle commune divisée par des rideaux), les suppléments d'honoraires facturés sont le plus souvent inexistant. Cependant 14 hôpitaux du pays en réclament encore.

A côté du type de chambre, la pathologie est également déterminante dans le montant de la facture à charge du patient. Il y a, par exemple, plus de coûts facturés en matériel lors d'une intervention stomatologique ou ophtalmologique en hospitalisation de jour.

Au regard de ces constats, la Mutualité propose des changements de politiques en matière de remboursements, de financement des hôpitaux qu'elle portera dans les instances ad hoc. Surtout, elle fait quelques recommandations aux patients (lire ci-dessous).

>> L'ensemble du baromètre est consultable sur [www.mc.be](http://www.mc.be) (rubrique : infos et actualités/communiqué de presse).

## Cinq recommandations pour éviter les mauvaises surprises

> Choisir en connaissance de cause entre une chambre individuelle ou un autre type de chambre. Les informations à propos du coût des différents types de chambre sont disponibles sur la déclaration d'admission, présentée au plus tard au moment de l'admission à l'hôpital. Mais les tarifs peuvent être transmis au préalable. Attention : la différence de prix entre une chambre individuelle ou une chambre double ou commune est plus importante encore en hospitalisation de jour qu'en hospitalisation classique. Un paramètre à prendre en considération lors du choix d'une chambre, d'autant qu'en hospitalisation de jour, le temps passé dans la chambre sera limité.

> Demander au médecin une estimation du coût du matériel médical. Lors d'une intervention chirurgicale, le coût du matériel (implant ou matériel restant présent dans le corps) peut être élevé. Une estimation permet d'anticiper et éventuellement de discuter avec le médecin d'alternatives moins chères.

> Comparer les tarifs des hôpitaux sur [www.mc.be](http://www.mc.be). Un module de simulation de facture d'hôpital est en ligne sur le site de la MC. Très pratique, il permet d'avoir une estimation du coût moyen d'un séjour dans un des services d'un hôpital. Il suffit d'encoder le nom de l'infrastructure hospitalière ou le code postal de la commune où elle se situe et ensuite, de sélectionner le service dans lequel le séjour va se dérouler. Un tableau des coûts s'affiche en chambre individuelle, double ou commune. Il est possible de comparer jusqu'à quatre hôpitaux. Infos sur [www.mc.be](http://www.mc.be) > Self-service > Simuler vos frais de séjour hospitalier

> Demander aussi les tarifs des "frais divers". Télévision, téléphone, internet, repas pour l'accompagnant (compagnon ou parent) ...

> Apporter la facture à votre mutualité avant de payer. Les conseillers mutualistes de la MC peuvent expliquer le contenu de la facture hospitalière et vérifier s'il n'y a pas d'erreur ou de facturation illégale. Dans ces cas, le service défense des membres peut prendre contact avec l'hôpital pour corriger la facture.



Mettez-vous à la place d'une personne hospitalisée et vous verrez qu'être bien assuré est essentiel !

A LA MUTUALITÉ CHRÉTIENNE, BÉNÉFICIEZ DE L'HOSPI SOLIDAIRE. LA COUVERTURE HOSPITALISATION DÉJÀ COMPRIS DANS VOTRE COTISATION.

Infos : 0800 10 9 8 7

[www.mc.be/hospitalisation](http://www.mc.be/hospitalisation)



La solidarité, c'est bon pour la santé.

## Flash-back

// BONNES NOUVELLES //

1948



L'Hospi Solidaire : "la solidarité, ce n'est pas du commerce"

2000

2013

Rendre l'hôpital accessible à tous : tel est l'objectif défendu depuis toujours par la Mutualité chrétienne (MC). Une utopie ? De moins en moins...

La qualité des soins et le coût à charge du patient en cas d'hospitalisation ont, de tous temps, fait partie des préoccupations de la MC. Regard dans le rétroviseur : en novembre 1965 par exemple, *En Marche* fait état d'une vaste enquête de la MC sur "la grande pitié des établissements de soins".

Pour réduire le coût de l'hospitalisation à charge des patients et améliorer ainsi l'accessibilité aux soins hospitaliers, la Mutualité chrétienne décide, en janvier 2000, d'intégrer une couverture en cas d'hospitalisation : "l'Hospi solidaire" dans son assurance complémentaire. La décision est inédite et représente un enjeu de taille. Tous les membres en ordre de cotisation bénéficieront en effet automatiquement de cette couverture. L'Hospi solidaire est basée sur le principe de la solidarité entre tous, quels que soient le sexe, l'âge ou l'état de santé.

Dans un éditorial du 19 septembre 2002 titré "La solidarité, ce n'est pas du commerce", Edouard Descampe, alors Secrétaire général de la MC, écrit : "Tous les membres de la Mutualité chrétienne sont tenus de cotiser, mais tous sont couverts automatiquement sans examen médical ni sélection. C'est le principe de la solidarité générale qui prévaut. Et c'est, hélas, ce qui déplaît aux compagnies d'assurances qui estiment

que leur marché se voit rétréci par notre initiative générale et solidaire."

L'Hospi solidaire représente donc un filet de sécurité complémentaire important à l'assurance soins de santé obligatoire (ASSI) pour les membres de la MC. Depuis sa création, l'avantage n'a cessé de s'améliorer pour permettre à tous un accès aux soins de santé de qualité à un coût raisonnable. Mais globalement, les coûts facturés aux patients hospitalisés restent élevés, voire augmentent ici et là, comme en témoignent les études réalisées tous les ans – depuis 2004 – par la MC (lire le baromètre 2013 ci-contre).

Au fil des ans, plusieurs mesures défendues par la MC permettent tout de même d'améliorer les choses : une meilleure protection pour les catégories socio-économiques faibles (2006), un meilleur remboursement du matériel médical (depuis 2007), l'interdiction, pour les médecins, de réclamer des suppléments d'honoraires aux patients hospitalisés en chambre commune ou à deux lits (2013).

Globalement, les coûts à l'hôpital restent une préoccupation majeure et continuent à requérir l'attention de la Mutualité chrétienne dans sa mission de défense de ses membres.

// JD ET FL (CARHOP)

>> Depuis le 4 juillet dernier, dans chaque édition d'*En Marche*, retrouvez la rubrique "Bonnes nouvelles". Une plongée résolument positive dans 65 ans d'histoire dont le journal s'est fait le témoin : conquêtes sociales, progrès médicaux, avancées sociétales, améliorations de la qualité de vie...

## Formation

*"Vous pensez être un bon conducteur? C'est possible. Alors pourquoi ne pas essayer de devenir un meilleur conducteur?" : tel est le leitmotiv des formations dispensées par l'ASBL "10 de conduite" en alternative à la perception immédiate d'amendes, notamment en cas d'excès de vitesse. Une expérience riche de sens et d'enseignements.*

## Changer sa manière de conduire et de se conduire

Ils sont sept ce matin-là dans le local de formation de l'ASBL à Louvain-la-Neuve. Sept automobilistes à avoir troqué le paiement d'une amende à la suite d'un excès de vitesse par le suivi d'une formation de quatre heures sur la conduite préventive et citoyenne (lire "Comment ça se passe?"). Des automobilistes qui, pour la plupart, s'estiment être de bons conducteurs même s'ils reconnaissent "appuyer parfois sur le champignon" ou même "avoir plutôt la pédale lourde"...

### Partage d'expériences

"Aujourd'hui, on se fie essentiellement à la technologie de l'automobile pour sa sécurité", lance d'emblée Philippe Brasseur, formateur à "10 de conduite", après s'être présenté au groupe. Les publicités renforcent ce sentiment, comme celle qui passe actuellement sur les ondes et vante le fait que tel véhicule freine tout seul à l'approche d'un obstacle! C'est tout à fait fou, affirme-t-il. Du coup, on a trop souvent l'impression d'être invincible sur la route".

Chacun est invité à se présenter à son voisin de table, à lui décrire en deux mots les circonstances dans lesquelles il a été verbalisé, et à dire ce qui l'a motivé à assister à la formation. S'ensuit une mise en commun où chacun résume ce que l'autre lui a confié en aparté. "Valérie a été flashée alors qu'elle se rendait chez un pa-

tient qu'elle soigne comme infirmière à domicile. Elle venait de recevoir un appel de la famille lui disant que ce monsieur voulait la voir avant de mourir, raconte Marc d'un ton grave. Cela étant, elle reconnaît rouler souvent trop vite", ajoute-t-il. A son tour, Valérie parle de Marc. "Il est de plus en plus nerveux et agressif au volant à cause des embouteillages. Il collectionne les PV pour excès de vitesse car, dès que la route se dégage, il accélère pour rattraper le temps perdu. Sa dernière amende s'élevant à 240 euros, il s'est inscrit à la formation pour économiser de l'argent (NDLR : la formation lui coûte 109 euros). Pour lui, c'est aussi l'opportunité d'apprendre quelque chose".

La présentation se poursuit, entrecoupée de questions ou commentaires du formateur. L'ambiance est détendue. Les échanges se succèdent entre participants. "Je ne suis pas là pour vous juger, vous faire la morale, vous culpabiliser", prévient Philippe Brasseur. J'espère simplement que vous retiendrez de cette matinée quelques éléments utiles pour votre conduite. On est de plus en plus nombreux à circuler sur la route mais on ne la partage plus assez. C'est le chacun pour soi. Et on est trop peu dans l'ici et le maintenant".

### Cas pratiques et analogies

"Pour vous, qu'est-ce qu'un bon conducteur?", interroge le formateur.



On a trop souvent l'impression d'être invincible sur la route.

glantes mais des observations, des constats, une petite piqûre de rappel de quelques règles du code de la route pour les distraits ou ceux dont le passage du permis de conduire est un lointain souvenir (1). Des conseils tout simples aussi : partir bien à l'heure, préparer son itinéraire, prévenir d'un éventuel retard, imaginer des alternatives de transport plus écologiques, essayer de se dégager des pressions extérieures... On touche ici aux modes et choix de vie. On n'est pas loin parfois de la réflexion éthique, voire d'un travail sur soi.

La formation touche à sa fin. Philippe Brasseur remet à chaque participant le diplôme du "Zentleman driver" (en référence à l'attitude Zen). "Ily a beaucoup d'autres raisons de ne pas rouler trop vite que celles strictement liées à la sécurité. Pratiquez le fair-play sans modération car il est positivement contagieux", plaide notamment l'ASBL en terminant par ces mots : "Nous ne serons pas jugés sur ce que nous avons réussi... mais sur ce que nous avons tenté!".

// JOËLLE DELVAUX

>> Infos : ASBL 10 de conduite  
010/22.82.61 • www.10deconduite.be

(1) Lire par exemple le dépliant "Trop vite... trop tard" édité par l'IBSR. A télécharger sur www.ibsr.be

### Comment ça se passe ?

Une série d'infractions au code de la route sont sanctionnées par la perception immédiate d'une amende, signifiée par la police au contrevenant, soit sur le lieu même où il a été intercepté, soit par courrier envoyé à son domicile. Il s'agit d'excès de vitesse ne dépassant pas le seuil des 30 km/h au dessus de la limite autorisée (40 km/h en dehors des agglomérations et zones 30), de l'usage du GSM au volant ou encore du défaut de port de la ceinture de sécurité.

Dans le cadre d'une expérience pilote de politique pédagogique, en lieu et place de la perception immédiate, des contrevenants ont la possibilité de suivre une formation de sensibilisation à la conduite défensive et citoyenne (1). Actuellement, quelque 40 zones de police relevant de huit arrondissements judiciaires (ou Parquets) (2) collaborent en Wallonie avec l'ASBL "10 de conduite", à l'initiative de ce projet.

Concrètement, la proposition est formulée au contrevenant dans un courrier joint au procès-verbal lui signifiant son infraction et la perception immédiate. La formation, d'une durée de quatre heures, coûte 89 ou 109 euros (selon la gravité de l'infraction), l'ASBL ne percevant aucun subside. Si le conducteur choisit cette option, il s'inscrit auprès de "10 de conduite" dans les 15 jours en précisant le lieu de la formation souhaité (3). Le paiement et le suivi de la formation dans les 60 jours à dater de l'infraction éteignent les poursuites judiciaires. A noter que le conducteur ne peut suivre qu'une seule fois la formation.

(1) Sont exclues les personnes ayant un permis de conduire de moins de deux ans.  
(2) "10 de Conduite" collabore actuellement avec les Parquets d'Arlon, Huy, Liège, Mons, Neufchâteau, Nivelles, Tournai et Verviers. Des discussions sont en cours pour l'arrondissement judiciaire de Bruxelles et plusieurs arrondissements en Flandre.  
(3) Des formations en néerlandais sont assurées par l'association sœur "10 voor Rijgedrag". Infos sur www.10voorrijgedrag.be

Chacun y va de son avis : "C'est anticiper et être attentif"; "C'est respecter le code de la route"; "C'est être fair-play". En somme, un savant mélange de savoir-faire, savoir-vivre et savoir-être, comme le résume Philippe Brasseur. Anticipation, respect du code de la route, expérience et fair-play sont abordés un par un. Avec humour, cas pratiques, images décalées, citations ou encore leçons à tirer de l'expérience de professionnels.

Ainsi, Juan-Manuel Fangio - qui, contrairement à ce que l'expression "rouler comme un Fangio" le laisserait entendre, conduisait à vitesse adaptée pour anticiper et réagir à

temps. De même, le grand pilote automobile belge Paul Frère, qui a échappé de justesse à un "stupide" accident d'aquaplanage alors qu'il roulait à vive allure sur des petites routes en lacets. Sans aucune doute était-il trop confiant en sa conduite et en son véhicule. Quant à l'explorateur Alain Hubert, ses aventures sur la banquise montrent l'écart énorme entre la vigilance indispensable dont il faut faire preuve et la relative insouciance, voire la distraction, que nous affichons bien souvent derrière notre volant.

Pas de ton moralisateur, pas d'images chocs ni d'illustrations san-

## Une alternative à généraliser

Tout commence en 2001 lorsque la Procureure du Roi de l'arrondissement judiciaire de Marche-en-Famenne, séduite par les animations à la conduite défensive organisées par "Gentleman drivers school", propose à l'association de concevoir des formations à destination d'automobilistes en infraction pour excès de vitesse. La concrétisation de ce projet donnera naissance à l'ASBL "10 de Conduite".

Forte de son succès, l'initiative fait tache d'huile dans d'autres arrondissements judiciaires en Wallonie. "En douze ans, 30.000 personnes ont été formées par une dizaine d'instructeurs, précise Gaëtan Detroz, président de l'ASBL. Un contrevenant sur dix répond positivement à l'invitation". Avec quels résultats? Ils sont difficilement chiffrables. Toutefois, d'après une étude menée en 2002 auprès d'une septantaine de participants par le Pr G. Kelens de la Faculté de droit de l'Ulg, 93% des répondants déclarent, trois

mois après la formation, avoir modifié leur comportement au volant, être plus attentifs aux dangers de la route et plus conscients des risques qu'ils prennent et font courir aux autres.

Par ailleurs, les "retours" qui parviennent à l'association et les commentaires laissés par les participants dans le document qu'ils sont invités à remplir à l'issue de la formation sont plutôt encourageants. "Il faut cependant rester humble : en quatre heures, on ne peut pas faire des miracles. Mais l'important est de permettre une remise en question, une perspective que n'offre pas du tout un PV", observe Gaëtan Detroz.

Malgré ces résultats encourageants, le président de l'ASBL ne cache pas son amertume et son inquiétude pour l'avenir dans un paysage bientôt modifié par la régionalisation des compétences de sécurité routière (les poursuites pénales en la matière restent cependant de la compétence fédérale). Or, la situation actuelle est déjà bien

L'important est de permettre une remise en question, une perspective que n'offre pas du tout un PV.

complexe. Ainsi, le fait de proposer une alternative à la perception immédiate relève de la décision de chaque Procureur du Roi qui doit alors rédiger une circulaire en ce sens à destination des zones de police de son arrondissement judiciaire, ce qui prend pas mal de temps. Mais certaines des zones concernées n'appliquent pas la circulaire. A contrario, d'autres Parquets ne collaborent pas (ou plus ou pas encore) à l'expérience pilote, et ce pour diverses raisons, les obstacles procéduriers n'étant pas les moindres. "La seule solution à l'imbricatio actuelle passe par la politique, plaide Gaëtan Detroz. Il faut modifier la loi pour que tous les contrevenants, où qu'ils soient verbalisés ou flashés en Belgique, puissent suivre une formation à la conduite préventive et citoyenne, en lieu et place de la perception immédiate. Répression et prévention sont deux volets indispensables de la politique à mener en matière de sécurité routière. Si l'on veut vraiment diminuer le nombre de tués et d'accidents sur les routes, c'est tous ensemble qu'il faut relever nos manches, non?", lance-t-il.

//JD





UN INSTANT EN ÉQUILIBRE

Bonheurs subtils



Tu vieillis. Depuis que tu es tout petit, tu vieillis. Longtemps, tu n'y a pas songé. Puis tu as commencé à y penser, mais mal : avec douleur, tristesse, inquiétude. Alors, tu fuyais la question du vieillissement. Et la question restait là, comme une sale petite poussière cachée sous le tapis de tes autres pensées et de tes activités. Mais maintenant, c'est bon : tu acceptes que tu vas vieillir, tu acceptes que tu vas mourir. Et au lieu de t'attrister, ça te donne de la force et de l'intelligence.

Ça te donne le goût du bonheur. Tu te souviens de cette phrase de Pierre Desproges : "Vivons heureux en attendant la mort". Et de cette autre de Paul Claudel : "Le bonheur n'est pas le but, mais le moyen de la vie". Nous ne vivons pas seulement pour être heureux, mais parce que nous pouvons l'être, parfois, souvent. Sinon, sans le bonheur, cette vie ne vaudrait pas tellement la peine ; ou ne serait pas si intéressante. Et tu as aussi compris autre chose : que tu devais te résoudre, comme tous les humains, à être un intermittent du bonheur. Il vient, il part, il revient, il repart. Après son départ, tu peux l'attendre, l'espérer, gémir et regretter. Ou continuer de vivre, en allant là où tu sais qu'il passe souvent.

Cela ne t'attriste plus, ces intermittences du bonheur dans ta vie. Tu es devenu "plus intelligent du bonheur" : tu as appris à travailler aux conditions de sa venue, sans t'arrêter pour l'attendre, mais en continuant de vivre... Tu as décidé de travailler à ton bonheur. C'est ce que le philosophe Spinoza appelle : "rechercher la joie par décret de la raison". Et ce travail ne te pèse pas. Au contraire, tes efforts pour t'en rapprocher te font du bien. C'est sans doute pour cela que l'écrivain Jules Renard notait dans son Journal : "Le bonheur, c'est de le chercher". Cherche, cherche encore, mais n'oublie jamais d'en sourire...

EXTRAIT DE L'OUVRAGE "SÉRÉNITÉ. 25 HISTOIRES D'ÉQUILIBRE INTÉRIEUR" / CHRISTOPHE ANDRÉ / ÉD. ODILE JACOB / 2012

Quinzaine après quinzaine, Christophe André, psychiatre français, livre dans *En Marche* une vingtaine d'histoires et leurs enseignements, comme autant de leçons de sagesse, au plus près du quotidien, pour avancer sur le chemin de l'équilibre intérieur et de la sérénité.

La photographie est de Anne-Sophie Trischler, étudiante en photographie à l'école des arts et de l'image, Le 75. Elle a été réalisée à la demande du journal *En Marche*, avec le soutien de la Loterie nationale.

En marge...

Confiance en la langue française

Lobby, start-up, self-bashing et bien d'autres termes sont de plus en plus souvent empruntés à la langue anglaise. Faudrait-il s'en alarmer ? Il y a belle lurette que nous savons que lobby signifie "groupe de pression" à l'image de ce qui se pratique intensément autour du Congrès américain et, maintenant, à Bruxelles, auprès des instances européennes. Start-up pour "jeune entreprise" commence aussi à s'imposer depuis le développement des parcs industriels qui prennent le relais des sites de la grande métallurgie. Mais le self-bashing (1) au lieu "d'auto-flagellation" paraît tout de même fort audacieux...

De multiples indices renforcent l'impression que l'usage de l'anglais prend une extension irrépressible. Les techniques d'information diffusent un vocabulaire venu d'Outre-Atlantique. La mondialisation de l'économie s'accompagne de l'emploi de la langue du pays dominant : les États-Unis. En Europe, la pratique de l'anglais par les pays du Nord l'emporte progressivement sur la résistance des pays du Sud. Il y a peu, devant un large auditoire, un étudiant africain invitait l'éminent politologue français, Marcel Gauchet, à créer un langage universel pour faciliter les échanges culturels. La réponse du maître fut immédiate : "Cher Monsieur, c'est fait : l'anglais !" Des intellectuels français ont cependant

amorcé une fronde contre des cours donnés en anglais dans des universités de l'Hexagone.

Un tel repli défensif est-il souhaitable ? En Belgique, dans beaucoup de secteurs d'activité, une bonne connaissance de l'anglais est devenue aussi nécessaire que le bilinguisme français-néerlandais pour accéder à un emploi. Il ne sert à rien de s'en offusquer. Mieux vaut poursuivre l'amélioration de l'apprentissage des langues dans notre enseignement. Et ainsi nous ouvrons également une porte d'accès à d'autres cultures.

Mais dans ce contexte, quel est l'avenir de la belle langue française ? Aimer sa langue est une forme de fidélité à son héritage culturel. Nous défendrons mieux ce patrimoine par une pratique soutenue non seulement de la lecture de bons auteurs francophones mais aussi d'une écriture libérée des servitudes des SMS. La langue française vivra d'abord par sa qualité propre et non par une fermeture aux autres. Cette légitime confiance ne nous dispense pas de résister au snobisme de l'abus d'emprunts étrangers.

// DÉSIRÉ VÎHOUX

(1) Terme utilisé par le rédacteur en chef adjoint du Vif L'Express, Gerald Papy, dans son éditorial du 29 octobre 2013.

Exposition

Indomania : une fascination pour l'Inde

Une fois la route maritime vers l'Inde tracée par Vasco de Gama, les échanges entre l'Europe et le sous-continent indien ne cesseront de s'amplifier, véhiculant mythes et stéréotypes. Un foisonnement d'artistes occidentaux ont été inspirés par l'Inde et continuent de l'être. L'exposition Indomania au Bozar à Bruxelles retrace 500 ans d'influence artistique.

A partir du 16<sup>e</sup> siècle, l'Europe voit débarquer sur ses quais toutes sortes de choses étonnantes en provenance de l'Inde : étranges représentations divines, éléphants, rhinocéros, textiles, bijoux, épices... Ces cargaisons et les récits des commerçants qui les acheminent attisent la curiosité des artistes. Rembrandt s'inspire de miniatures indiennes. Dürer dessine des animaux fantastiques à partir des descriptions de voyageurs...

Aussi, les *Company paintings* vont petit à petit être diffusées en Europe à partir du 19<sup>e</sup> siècle et nourrir toutes sortes de mythes. Réalisées par des artistes indiens commissionnés par la Compagnie britannique des Indes orientales, elles illustrent la faune, la flore, les bâtiments anciens, les "personnes exotiques"... Bref, tout ce qui renforce la curiosité des Anglais et qui constituera, en quelque sorte, leur inventaire exotique indigène.

L'art indien passionne mais ne suscite pas le respect

Pourtant, avec l'intensification du commerce, l'arrivée des missionnaires et l'esprit colonisateur des nations européennes, la culture indienne ne sera bientôt plus considérée comme différente mais "inférieure". En même temps que transitent les richesses de l'artisanat indien dans les comptoirs (tissus brodés du Gujarat, mousseline de soie sauvage du Bengale, châles du Cachemire...), les richesses naturelles sont accaparées et les œuvres d'art locales pillées. Les européens affirment leur prétendue supériorité sur les coutumes et la culture indiennes.

Ce n'est que plus tard, au 18<sup>e</sup> siècle, que l'approche de l'Inde devient plus sérieuse. La philosophie, la spiritualité et même l'iconographie indiennes sont étudiées. Les artistes européens seront de plus en plus nombreux à puiser leur inspiration dans les représentations qui circulent. Les salles de spectacle sont parées de bas-reliefs "à l'indienne", Léo Delibes compose l'opéra *Lakmé* dont l'intrigue se déroule sous le Raj britannique, la statuaria indienne inspire les artistes occidentaux...

Artistes en résidence

Quelques murs plus loin, il est expliqué qu'après l'indépendance de l'Inde, en août 1947, les Occidentaux ne s'imposent plus nécessairement. Ce sont les Indiens qui les invitent. Dans la salle "Vers une Inde moderne" sont exposés les dessins de Brancusi annonçant la construction d'un temple et les plans du Corbusier, appelé par le Premier ministre Nehru lui-même. Sa mission : penser et dessi-

ner Chandigarh qui devra devenir la ville-symbole du projet de modernisation du jeune état indien.

L'Inde se révèle aussi sur pellicule. *Le Fleuve* de Jean Renoir dont des extraits sont projetés sur toile ou *Inde : Terre-Mère* de Roberto Rossellini. Question photo, c'est l'oeil de Cartier-Bresson, l'humaniste, et celui de Werner Bischof, compatissant, qui ont été retenus, parmi d'autres, dans Indomania.

Enfin, une large sélection d'œuvres contemporaines s'étale jusqu'au bout de l'exposition. Des sculptures de Keith Sonnier et des peintures de Howard Hodgkin sont offertes au regard. *Satyagraha*, du compositeur contemporain Philip Glass, et les Beatles sont donnés aux oreilles. A la vue et à l'ouïe s'offrent les chorégraphies *Raga for Rainy season* et *Desh* d'Anne Teresa De Keersmaecker.

Il n'y a pas qu'une Inde

Mais Indomania tient aussi à observer comment l'Inde inspire aujourd'hui. Europalia India envoie donc deux artistes belges dans le pays invité : Max Pinckers et Hans Op de Beeck. Tous deux ont été envoyés dans des lieux bien différents. Ce qui souligne l'idée qu'il ne peut pas y avoir un regard unique sur l'Inde. Le premier découvre la métropole bruyante et grouillante d'activités qu'est Mumbai. Son travail mêle images documentaires et mises en scènes pour parler de l'amour. Le second pose sa camera à Anegundi et offre une succession de plans frontaux sur le quotidien d'un village avant la pluie (*Before the Rain*). Touchant, humain et sans artifices. Deux travaux qui, à eux seuls, valent le déplacement jusqu'au Palais des Beaux Arts.

// MATTHIEU CORNÉLIS



Image extraite du travail réalisé par notre compatriote Max Pinckers *Will They Sing Like Raindrops or Leave Me Thirsty*.

© Max Pinckers

>> Indomania : De Rembrandt aux Beatles • jusqu'au 26 janvier 2014 • Palais des Beaux Arts, 23 rue Ravenstein à 1000 Bruxelles • Ouvert du mardi au dimanche de 10 à 18h. Fermé le lundi, le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier • Entrée et audioguide : 14 EUR Infos : 02/540.80.80 • www.europalia.eu

Éditorial Alda Greoli//Secrétaire nationale

## Et si on réduisait les charges salariales?

**Le discours est connu : les salaires en Belgique ne permettent pas la relance de l'économie, les charges salariales freinent l'embauche, elles briment l'initiative et l'investissement ; il serait temps de mettre en place les conditions de la relance, de la compétitivité et de l'espoir de la croissance ! Mais encore...**

Si les paramètres ne changent pas, si nous ne réfléchissons pas à plus d'une échéance électorale, alors toutes les conditions seront réunies pour ne plus permettre aux générations futures les rêves sociaux et économiques de leurs grands parents. La génération du plein emploi a combiné les acquis de ses parents au travers de la sécurité sociale (allocations familiales, indemnités de chômage, soins de santé couverts par l'assurance obligatoire, pensions légales...) et les acquis de négociations salariales sectorielles qui permettent les assurances groupes, les voitures de société... Mais, soyons honnêtes, cette génération a sans doute trop délaissé l'avenir, s'inquiétant peu d'être prévoyante. Or, il est temps de s'interroger sur la capacité de notre système à se reproduire pour plus d'une génération. Le boom des pensions nous le rappellera amèrement, si nous ne prenons pas les mesures nécessaires. Il ne suffit pas de dire que notre système de soins de santé, de sécurité sociale est un vrai bijou, unique au monde. Encore faut-il oser nous interroger pour savoir ce que nous sommes prêts à mettre en place pour sauvegarder ce trésor.

Les employeurs et représentants des travailleurs sont d'accord : la sécurité sociale donne les conditions de la cohésion sociale et de la paix sociale. Elle lutte contre la peur du lendemain. Plusieurs analyses internationales montrent d'ailleurs que la cohésion sociale produit les meilleures conditions de développement durable d'une société.

La tendance actuelle va pourtant vers l'affaiblissement de la cohésion sociale. Pour favoriser la reprise économique, c'est facile : on diminue les cotisations sociales, les remboursements de soins de santé, on limite le chômage dans le temps, on demande au citoyen de s'organiser seul pour sa pension, on remet en place la lutte des classes. Et hop!, on réduit le rôle de l'Etat, on diminue ses dépenses et on gagne en compétitivité. Mais on perd sur toute la ligne de la cohésion sociale ! Les riches sont plus riches. Les pauvres plus pauvres. Les inégalités se creusent, et la douleur sociale persiste !

### Elargir l'assiette et simplifier les règles

Et si nous essayions de travailler sur d'autres variables? Les penseurs plus à gauche proposent notamment une piste : l'élargissement de l'assiette de la perception des contributions fiscales. Pourquoi certains revenus ou des avoirs échappent-ils à la solidarité? Il serait normal de taxer les revenus immobiliers ou les plus-values au même titre que le travail. Autre piste : simplifier les règles. Pourquoi les règles fiscales sont-elles à ce point compliquées que les mieux informés peuvent en profiter pendant que les autres ont l'impression de les subir? Simplifier au maximum les règles permettrait sans doute de mieux contrôler tous les acteurs du système. La clarté est source de démocratie. Il en va de même dans le fonctionnement de toute la sécurité sociale. Nous avons au fil du temps tellement ajouté des statuts et des particularités qu'il est parfois impossible de savoir comment appliquer certaines dispositions. Quand l'opacité règne, le contrôle devient impossible, l'accès au droit difficile et la suspicion d'un monde de fraude fait le lit de discours populistes.

### Changer la donne

Les charges salariales, les cotisations sociales... ont la réputation d'être pesantes. Mais prenons l'exemple des avantages extra légaux pour tenter de réfléchir autrement. Les avantages extra légaux sont constitués principalement par les assurances groupe pension, les assurances collectives hospitalisation et, bien sûr, les voitures de société. Ces "cadeaux" participent à biaiser le marché de l'emploi entre les secteurs capables de les offrir et les autres. Les employeurs qui "offrent" des assurances groupe pension et des assurances hospitalisation cotisent pour un montant de plus d'un milliard en faveur de ces deux avantages. Si on additionne les assurances hospitalisation payées par les citoyens à titre privé et celles payées de manière collective par les employeurs, on aboutit à un montant de 1,3 milliard d'euros par an, dont plus de 600 millions versés par le patronat. Pourtant, il ne faudrait que 200 millions pour garantir des factures d'hospitalisation en chambre à deux lits ne dépassant jamais 200 euros. Si on voulait aller plus loin en limitant la facture dans tous les cas à 50 euros, il faudrait financer l'assurance obligatoire d'un peu moins de 400 millions d'euros supplémentaires.

Rien que dans le domaine des assurances hospitalisation contractées par les employeurs et par les citoyens, il y a un potentiel financier de plus d'un milliard d'euros d'économies. Alors, pourquoi ne pas envisager de consolider la cohésion sociale? Avec 200 ou 400 millions d'euros injectés dans un juste financement des hôpitaux, on pourrait offrir davantage de garanties aux patients, une meilleure accessibilité aux soins pour l'ensemble des citoyens.

En outre, la garantie tarifaire permet de lutter efficacement contre la marchandisation des soins de santé, la dérégulation des honoraires entre les spécialisations à l'intérieur de l'hôpital ; elle garantit la bonne gouvernance des établissements. Un juste financement permet une politique de contrôle et de régulation plus forte dans l'intérêt du système. Permettre aux employeurs qui, aujourd'hui, paient plus de 600 millions pour ces assurances de ne plus le faire, voilà déjà une réduction de charge à ne pas négliger.

Les syndicats pourraient alors eux aussi revenir au juste combat sur les salaires qui produisent aussi de la sécurité sociale, loin de l'individualisation des couvertures toujours génératrices d'inégalité sociale.

**L'idée peut sembler trop simple pour être vraie... Et si nous la mettions à l'épreuve des calculs de tous les interlocuteurs sociaux (patronats et syndicats) et des acteurs de soins de santé (fédérations hospitalières et mutualités)? Et si nous mettions le résultat de nos études communes sur la table du gouvernement pour faire avancer ensemble la cohésion sociale, tout en rendant du pouvoir d'achat et en réduisant le coût des salaires? Réduire les "charges salariales", c'est possible tout en renforçant notre sécurité sociale!**



© A.M. Jéroul

## ça se passe

### // Inégalités sociales de santé

Le jeudi 14 novembre de 9h à 13h, dans le cadre des "Jeudis de l'hémicycle", la Fédération des institutions médico-sociales organise une rencontre centrée sur les inégalités sociales de santé en région bruxelloise. **Gratuit**  
Lieu : 73 rue du Lombard à 1000 Bruxelles  
Infos : 02/230.30.27 • www.fims-asbl.be

### // Microbes et santé

Le lundi 18 novembre à 20h, les Grandes Conférences de l'ULg s'attardent sur notre alimentation : "Se nourrir de microbes, la solution pour une bonne santé". Avec Georges Daube, professeur au Département des Sciences des denrées alimentaires de l'ULg. **Gratuit**  
Lieu : 7c bd des Gérardchamps à 4800 Verviers  
Infos : www.ulg.ac.be

### // Café pluriconvictionnel

Le mardi 19 novembre à 19h30, l'Équipe pluriconvictionnelle organise une rencontre sur le thème : "D'où vient cette violence qui nous habite?" **Gratuit**  
Lieu : 1 quai de la Haine à 7140 Morlanwelz  
Infos : 064/44.31.19 • www.cafetheo.canalblog.com

### // Vulnérabilité

Le mercredi 20 novembre de 13h30 à 22h et le jeudi 21 novembre de 8h45 à 17h30, l'Université de Namur et l'Université Catholique de Lille invitent à deux journées d'étude autour de la vulnérabilité. Pour en dessiner les caractéristiques et réfléchir aux enjeux éthiques et politiques qui lui sont liés. **Gratuit**  
Lieu : aud. L21, 1 rue Grafé à 5000 Namur  
Infos : 081/72.40.90 • www.vulnerabilite-aujourdhui.unamur.be

### // Bourse win-win

Le jeudi 21 novembre de 18h30 à 21h, tous les échanges sont permis, et l'argent proscrit ! La bourse win-win permet de troquer des services, du matériel, des compétences... et se veut vecteur d'interaction et d'implication pour les institutions présentes. **Gratuit**  
Lieu : 80 bd du Nord à 5000 Namur  
Infos : 04/227.58.89 • www.winwin.be

### // Arboriculture

Le samedi 23 novembre de 9h à 17h30, le Centre technique horticole de Gembloux organise sa journée de l'arboriculture. Les professeurs et étudiants proposeront diverses activités, dont deux expositions consacrées aux saules et aux bonsaïs, des démonstrations, des conférences et un concours de bucheronnage. **Gratuit**  
Lieu : 4 chemin de la Sibérie à 5030 Gembloux  
Infos : 081/62.52.30 • www.cthgx.be

### // Bourse aux plantes

Le dimanche 24 novembre de 10h à 16h, Natagora vous convie à une bourse aux plantes sauvages. L'occasion d'acquérir des plantes locales à tout petit prix et de recevoir des conseils et astuces pour aménager votre jardin naturel. **Gratuit**  
Lieu : 26 rue d'Edimbourg à 1050 Bruxelles  
Infos : 02/893.09.29 • www.natagora.be

### // Pardonner

Le lundi 25 novembre de 10h à 17h, les Équipes de visiteurs proposent une formation sur le thème : "Le pardon, à quel prix?" Avec Véronique Margron, professeure d'éthique et écrivaine. **Prix : 24 EUR**  
Lieu : 14 rue de la Linière à 1060 Bruxelles  
Infos : 02/533.29.55 • www.equipesdevisiteurs.be

### // Inégalités et santé

Le mercredi 27 novembre de 9h30 à 13h, la Fédération des maisons médicales et des collectifs de santé francophones, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté et le Centre local de promotion de la santé de Namur organisent une conférence sur le thème "Inégalités et santé". Richard Wilkinson, épidémiologiste britannique et co-auteur de "Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous" fera partie des intervenants. Une traduction simultanée anglais/français est prévue. **Gratuit**  
Lieu : Palais des congrès, 1 place d'Armes à 5000 Namur  
Infos : 02/514.40.14 • www.maisonmedicale.org

### // Surendettement

Le jeudi 28 novembre à 19h30, le CPAS de Nassogne et le Centre permanent pour la citoyenneté vous convient à une conférence : "Surendettement et crédits faciles : analyse, enjeux et conseils". **Gratuit**  
Lieu : 2 rue de l'Ermitage à 6950 Nassogne  
Infos : 084/37.03.90 • www.cpcp.be

### // Ménopause

Le jeudi 28 novembre de 20h à 22h, les membres du service de gynécologie et obstétrique de la Clinique et Maternité Sainte-Élisabeth vous convient à une séance d'information sur les symptômes liés à la ménopause et les solutions existantes. Avec le Dr Roland Polet. **Gratuit**  
Lieu : CMSE, 15 place Louise Godin à 5000 Namur  
Infos : 021/72.05.97 • www.cmsenamur.be

### // Cyberdémocratie

Le jeudi 28 novembre à 12h, l'ASBL Atelier de recherches et d'action urbaines organise, dans le cadre de ses midis de l'urbanisme, une conférence : "La cyberdémocratie, réalité ou mythe?" En présence de Pascal Franck, chercheur internet à l'UCL. **Prix : 5 EUR**  
Lieu : 23 rue du Damier à 1000 Bruxelles  
Infos : 02/219.33.45 • www.arau.org

### // Innovation sociale

Le jeudi 28 novembre de 12h à 14h, la plateforme Convergence pour l'intégration sociale vous invite à l'un de ses midis CIS sur "L'entrepreneuriat social et l'insertion socioprofessionnelle". Plusieurs interventions seront suivies d'un débat. **Gratuit**  
Lieu : MC Namur, 55 rue des Tanneries à 5000 Namur  
Infos : 081/72.51.22 • www.ftu-namur.org

### // À la retraite

Les jeudi 28 et vendredi 29 novembre de 9h15 à 16h et le lundi 2 décembre de 9h15 à 17h, les Consultations psychologiques spécialisées en histoires de vie de l'UCL organisent un atelier de récits de vie sur le passage à la retraite. **Prix : 250 EUR**  
Lieu : Faculté de psychologie, 7 rue Paulin Ladeuze à 1348 Louvain-la-Neuve  
Infos : 0478/95.30.55 • www.uclouvain.be

### // Maladies cardiovasculaires

Le vendredi 29 novembre de 8h30 à 17h, l'Instance de coordination des actions pour la promotion en santé franco-belge organise une journée d'étude, à destination des professionnels de la santé et du social, autour du thème : "Quelle place pour l'éducation dans la prévention et la prise en charge des maladies cardiovasculaires?" **Gratuit**  
Lieu : CHU Mont-Godinne, 1 av. Dr Thérasse à 5530 Godinne  
Infos : 082/61.46.11 • www.preventionsante.eu

### // "Extra & ordinary people!"

Du vendredi 29 novembre au mardi 3 décembre se tiendra le 2<sup>e</sup> festival international du film "Extra & ordinary people!" 50 films de tous genres, en provenance de 13 pays, aborderont une image positive et humaine de la personne handicapée. Des aménagements rendent l'événement accessible à tous. **Infos : www.eopfestival.be**

### // Marathon pour l'emploi

Le samedi 30 novembre à 20h, le CEFOC et l'ASBL La Rochelle vous invitent à une soirée de théâtre-action suivie d'un débat. La pièce aborde les rapports parfois difficiles entre les demandeurs d'emploi et les institutions concernées. **Gratuit**  
Lieu : 3 rue Jean Jaurès à 6044 Roux  
Infos : 081/23.15.22 • www.cefoc.be

### // Susciter l'enthousiasme

Le lundi 2 décembre de 20h à 22h, l'ASBL FRAJE vous convie à une soirée-rencontre avec André Stern, initiateur du mouvement "Écologie de l'éducation". Partant de sa propre expérience, il donnera aux professionnels de l'accueil infantile des pistes pour développer l'enthousiasme et la curiosité des plus jeunes. **Prix : 10 EUR**  
Lieu : 15-17 rue du Danemark à 1060 Saint-Gilles  
Infos : 02/800.86.10 • www.fraje.be